

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

13 OCTOBRE 2026

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion des interpellations de Mme Hanus à M. Desquesnes,
Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,
sur le cynisme politique entourant l'adoption de la nouvelle grille tarifaire du réseau LeTEC,
de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures,
de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse des tarifs du réseau LeTEC
et de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité
et des Pouvoirs locaux, sur la hausse insensée des tarifs du réseau LeTEC

par

M. Mugemangango

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion des interpellations de Mme Hanus à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur le cynisme politique entourant l'adoption de la nouvelle grille tarifaire du réseau LeTEC, de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse des tarifs du réseau LeTEC et de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse insensée des tarifs du réseau LeTEC

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu les interpellations de Mme Hanus à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur le cynisme politique entourant l'adoption de la nouvelle grille tarifaire du réseau LeTEC, de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse des tarifs du réseau LeTEC et de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse insensée des tarifs du réseau LeTEC ;

- A. Considérant que prendre le bus est indispensable pour étudier, travailler, se soigner et participer à la vie sociale ;
- B. Considérant que les hausses de tarifs prévues au 1^{er} février 2027 pèsent sur le budget des familles ;
- C. Considérant que les jeunes de 18 à 24 ans, bénéficiant actuellement d'un abonnement à 12 euros, devront payer, hors réductions particulières, 180 euros pour l'abonnement Classic ou 384 euros pour l'Express ;
- D. Considérant que les travailleurs, les seniors et les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) subiront aussi des hausses de tarifs ;

- E. Considérant que le Gouvernement wallon impose au Groupe LeTEC de faire passer son objectif de couverture des charges par les recettes propres de 10 à 14 % ;
- F. Considérant que développer les transports publics nécessite des prix accessibles et des bus plus fréquents et fiables.

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. de revenir sur les hausses des prix des abonnements au réseau LeTEC prévues au 1^{er} février 2027 et de maintenir les abonnements à 12 euros pour leurs bénéficiaires actuels ;
- 2. de modifier, par un avenant, l'article 49 du contrat de service public entre la Wallonie et l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) afin de maintenir l'objectif de couverture des charges par les recettes propres à 10 % ;
- 3. de garantir au Groupe LeTEC les moyens pour maintenir des tarifs accessibles, développer les lignes, augmenter les fréquences et réduire les annulations de parcours.

G. MUGEMANGANGO